



Liquidation judiciaire en SASU

Par **nathalie32**, le **18/08/2015** à **14:47**

Bonjour,

J'ai ouvert ma société en SASU en avril 2015 et malheureusement après 4 mois, les chiffres ne sont pas là et je n'ai guère la solution de fermer mon commerce (à cause de charges trop élevées). Si je fais une liquidation judiciaire je devrais rembourser ma caution solidaire auprès de la banque et quoi encore? est-ce que je devrais rembourser le billet de trésorerie? j'ai signé un bail 3/9/9 est-ce qu'automatiquement le bail sera rompu du fait de la liquidation?
merci pour vos réponses